

Répondant à la demande de FO Banques, l'AFB ouvre des discussions sur le harcèlement et la violence au travail

Alors que le mois dernier la confédération FO signait l'accord interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail, FO Banques, dans la foulée, avait revendiqué l'ouverture de discussions sur le sujet en vue de la conclusion d'un accord de branche dans notre profession.

C'est chose faite ! L'AFB dans un courrier du 28 mai adressé à messieurs Sébastien BUSIRIS (Secrétaire Fédéral FO Banques) et Pascal LAGRUE (Secrétaire Fédéral Adjoint), informait FO Banques de l'ouverture de discussions sur le harcèlement et la violence au travail le 1^{er} Juillet prochain.

Pour FO Banques c'est une très bonne chose !

En effet, les salariés de notre profession attendent depuis longtemps que ce sujet soit évoqué au niveau de notre branche professionnelle.

Le harcèlement et la violence au travail sont de vastes sujets.

Ils recouvrent des situations et acteurs très différents.

Comme le déclare notamment le rapport « Lachmann - Larose - Pénicaud », ces dysfonctionnements peuvent par exemple prendre leur source dès le Conseil d'Administration où est décidée l'organisation de l'entreprise.

Eh oui ! L'organisation de l'entreprise peut être à l'origine de l'apparition de harcèlement et/ou de violence au travail.

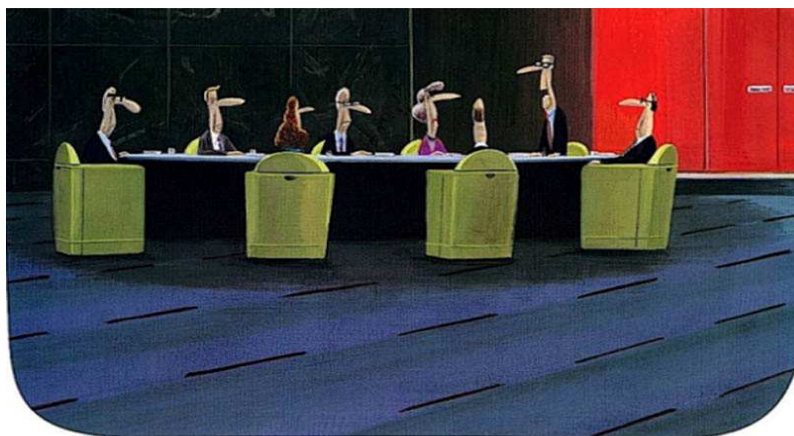
Le harcèlement et la violence au travail peuvent également avoir des acteurs multiples :

- entre collègues,
- avec des clients,
- avec un hiérarchique...

Les manifestations peuvent être multiples :

- Incivilités.
- Harcèlement moral, harcèlement sexuel...
- Violences physiques ou verbales...

Il est important que tous ces acteurs soient formés et impliqués afin de combattre le fléau que représentent le harcèlement et la violence au travail.



- Pour notre entreprise, cette question soulève à la fois un grave problème éthique et un problème économique. Si personne n'y voit d'objection, passons directement au problème économique.

Sommaire :

Pages 1 et 2 : Répondant à la demande de FO Banques, l'AFB ouvre des discussions sur le harcèlement et la violence au travail - Courrier AFB

Car les conséquences pour un(e) salarié(e) peuvent être terribles :

- Souffrance au travail.
- Dépression.
- Perte de confiance de soi.
- Alcoolisme, prise d'antidépresseurs ou de stupéfiants.
- Impacts sur la vie familiale et privée.
- Suicide.

Alors que notre profession est très exposée à ces phénomènes, il est primordial que le sujet soit traité tant au niveau de la branche que des entreprises.

Pour FO Banques, tant sur le stress que sur le harcèlement et la violence au travail, notre profession doit se saisir du sujet afin de lutter contre un mal être et des souffrances au travail, malheureusement éprouvés par trop de salariés de notre profession.

Sébastien BUSIRIS

**POUR DEFENDRE NOS RETRAITES
TOUS EN GREVE LE 15 JUIN**

Commission Paritaire de la Banque

Le Président

Paris, le 28 mai 2010

A l'attention de Messieurs Busiris et Lagrue

Objet : ANI du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail

Messieurs,

Dans le prolongement de notre courrier du 29 avril, nous tenons à vous faire part de notre proposition de mettre à l'ordre du jour de la Commission paritaire de la banque, du 1^{er} juillet 2010, le point suivant :

Premiers échanges sur la mise en œuvre de l'Accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes meilleures salutations.



Didier LEGRAND

Monsieur Sébastien BUSIRIS
Monsieur Pascal LAGRUE
Fédération des employés et cadres FO
28, rue des Petits Hôtels
75010 - PARIS

18, rue La Fayette - 75440 PARIS Cedex 09
Tél. : 01.48.00.50.39 * Télécopie : 01.48.00.50.45
Adresse électronique : afbdas@aifb.fr